



Prêt de 2500? en liquide non remboursé

Par Zealer

Bonjour,

J'ai prêté 2500? en liquide en janvier 2024 à une ancienne amie pour l'achat d'un véhicule. Je me permets de poster ici car je souhaite savoir si mon dossier est suffisant pour une injonction de payer.

Nous avons déjà eu des échanges d'argent par le passé sans aucun problème, ce qui explique que je n'ai pas pris de précautions particulières comme une reconnaissance de dette écrite. Elle devait me rembourser en quelques mois. Le prêt était en liquide provenant de mes économies personnelles, donc pas de trace bancaire du prêt initial.

Les remboursements n'ont commencé que fin 2025, soit près de 2 ans après le prêt : 30? novembre 2025, 50? mai 2026, 50? juin 2026, et enfin 50? le 13 juillet 2026. Total remboursé : 180? seulement..., soit moins de 10? par mois en moyenne sur la durée totale. Il reste donc 2320?.

Ces remboursements ont été effectués par virements bancaires, donc parfaitement traçables. À chaque fois, après le virement, elle m'a envoyé un message confirmant l'envoi du virement.

À chaque fois c'est moi qui dois la relancer. Elle promet alors des virements automatiques tous les 15 jours, puis disparaît. Quand je la relance elle m'accuse de harcèlement ou ne répond plus du tout.

Le 13 juillet 2025, elle a écrit par SMS "oui je te dois de l'argent" sans jamais contester le montant de 2320? restant. Elle a également promis des virements tous les 15 jours par écrit mais n'a rien envoyé depuis.

Je dispose de captures d'écran de tous les échanges, des preuves de chaque remboursement, et d'un journal d'appels prouvant mes nombreuses tentatives de contact restées sans réponse.

J'ai également un ancien téléphone qui ne démarre plus. Il contient probablement non seulement des messages de reconnaissance de dette supplémentaires, mais aussi la demande de prêt initiale de janvier 2024, ce qui prouverait l'origine et le montant du prêt. Est-il indispensable de récupérer ces données pour solidifier le dossier ?

Mon dossier est-il suffisant pour une injonction de payer ? Quelles sont mes chances de succès ?

Je suis preneur de tout conseil ou information supplémentaire pour maximiser mes chances.

Merci d'avance pour votre aide!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vos "preuves" sont bien minces. En général on ne prête de cette façon que ce qu'on peut devoir perdre.

Pour avoir une chance, vous devriez tenter de faire signer une reconnaissance de dettes à cette amie qui semble ne pas nier devoir cette somme.

Sans un tel document, vous n'arriverez à rien.

Toutefois, il faudra aussi envisager qu'elle soit insolvable, ce qui anéantira tout espoir de remboursement.